

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

06 décembre 2022

Date d'affichage :

07 décembre 2022

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Nombre de présents : 11

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF, Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucile ZUSSY, Anatole FUCHS, Anne-Marie TSCHIRHART, Marion FUCHS, Stéphanie HALLER.

Excusé(s) :

M. Régis MAÎTRE

Mme Fanny WEIGEL

M. Éric HUMBERT

M. Jean-Sébastien INEICH

Procuration(s) :

M. Éric SOENEN

M. Christophe KIPPELEN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

2. Finances :

- **Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2023.**
- **Demande de subvention.**
- **Décision de virement de crédit.**

3. AMF - Motion sur les finances locales.

4. Communauté de Communes Thann-Cernay :

- **Rapport d'activité 2021**

5. Divers.

6. Médaille d'honneur et de reconnaissance communale (huis clos).

Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs. Sur proposition du Maire, M. Anatole FUCHS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance, assisté de Mme Marielle GUEDES.

**Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 FINANCES

DEL20221215_001 Autorisation de mandater des dépenses d'investissement 2023

Eric SOENEN, Adjoint au Maire, explique qu'en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour permettre de prendre en charge les dépenses d'investissement en 2023, le Conseil Municipal peut autoriser le maire à mandater, pour l'ensemble des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

Compte	Libellé	Montant €
21311	Bâtiments Mairie	15 000,00
2151	Réseaux de voirie	70 000,00
21568	Matériel et outillage incendie	1 000,00
2183	Matériel de bureau	2 500,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres Immo corporelles	1 000,00
2158	Autres installations, matériel, outillage	4 000,00

Vu l'article L 1612-1 du CGCT ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2023.

DEL20221215_002 Demande de subvention

Monsieur le Maire explique que la convention avec le Centre Socio Culturel du Pays de Thann a pour objet le fonctionnement du périscolaire pour ainsi permettre aux familles de bénéficier de modes d'accueils adaptés. La convention 2022 fixe les modalités de subvention de fonctionnement. Conformément au budget présenté par le Centre Socio Culturel la subvention s'élève à 19 715 €, qui est diminuée de 3 194 € correspondant à la quote-part du bonus CTG de la CAF (Convention Territoriale Globale). En date du 09 juin 2022 le Conseil Municipal a voté dans le cadre du budget primitif 2022 de l'association, l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 705 € au Centre Socio Culturel du Pays de Thann pour l'exercice 2022. Le solde à versé s'élève à 5 816 €.

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'attribution de la subvention de fonctionnement au Centre Socio Culturel pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'accorder la subvention de fonctionnement s'élevant à 5 816 € au Centre Socio Culturel du Pays de Thann et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La dépense sera imputée au compte 6574 du budget primitif 2022.

DEC20221215_001 Décision de virement de crédit n° 2

Monsieur Éric SOENEN, Adjoint aux finances, explique que le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit. Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget de la commune.

En date du 06 octobre, afin de couvrir les frais de démolition de la grange attenante au bâtiment situé au 78 rue de Rammersmatt dans le cadre du déplacement d'un poteau électrique par ENEDIS, le Maire a décidé des virements de crédits suivants :

Fonctionnement

Article	Dépenses Opération	Montant
022	Dépenses imprévues	- 4 800,00
678	Autres charges exceptionnelles	+ 4 800,00
	Total	0

Point N° 3 ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

DEL20221215_003 Motion sur les finances locales

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur David LISNARD, Président de l'AMF, adressé à tous les élus de France. Le courrier rappelle le contexte financier préoccupant des communes et sollicite la mobilisation de celles-ci en soutenant une motion qui sera adressée à Monsieur le Préfet et aux parlementaires du département.

**Après avoir entendu les explications du Maire, à l'unanimité,
Le Conseil municipal de la commune de RODEREN, réuni le 15 décembre 2022,
décide d'exprimer sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.**

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif

d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de RODEREN soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de RODEREN demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de RODEREN demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de RODEREN demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de RODEREN soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

**La présente délibération sera transmise au Préfet
et aux parlementaires du département**

Point N° 4 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE THANN-CERNAY Rapport d'activité 2021

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes. Celui-ci est consultable sur le site de la commune www.roderen.fr ou sur le site de la CCTC www.cc-thann-cernay.fr.

La page de couverture du rapport 2021 est une photo des élèves de Roderen au verger-école communal. L'année 2021 a été marquée notamment par la finalisation du projet de territoire, l'ouverture de la nouvelle piscine de Cernay, l'extension du Parc d'activités de Thann-Cernay ou encore le début de la concertation autour du Plan Climat.

Point N° 5 DIVERS

Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M ²	Date arrêté
07/10/22	DP 06827922F0035	ABST DEVELOPPEMENT /OLYSI	M et Mme BIGOT 32, rue de Rammersmatt	Mise en place de panneaux photovoltaïque		19/10/2022
10/10/22	DP 06827922F0036	STERKLEN Jean- Baptiste	3, rue des Chênes	Extension de la maison d'habitation	16,9 m ²	19/10/2022
17/10/22	DP 06827922F0037	SCHMITT Gwenaël	5, rue du Mühlberg	Mise en place de panneaux photovoltaïque		20/10/2022
24/10/22	DP 06827922F0038	GAAG Jean-Paul	15, rue de l'Eglise	Ravalement de façades maison et hangar		28/10/2022
16/11/22	DP 06827922F0039	HUMBERT Éric	8, rue des Chênes	Installation d'une piscine et d'un abri de jardin	19,11m ²	14/11/2022
22/11/22	DP 06827922F0040	BAUER Clément	58, Grand' rue	Transformation porte en porte de garage et fenêtre en porte – Prolongement de la toiture		
05/12/22	DP 06827922F0041	METTLER Michèle	59, rue de Rammersmatt	Ravalement de façades		12/12/2022

Déco de Noël

Béatrice TESTUD remercie la commission pour le temps donné à la confection et la mise en place des décorations de Noël, le Conseil Municipal des Jeunes toujours volontaire et les ouvriers communaux qui, malgré la pluie et le froid, ont fait la mise en place du sapin de Thann et ceux de la commune. Il faut également retenir la belle décoration de la salle de la Maison du Village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Fêtes des aînés

Le 04 décembre a eu lieu la fête des aînés. Le repas et l'animation musicale ont été très apprécié. L'équipe municipale et les conjoints sont remerciés pour leur participation à l'organisation de cette journée dédiée aux aînés de la commune.

Noël des enfants

Chaque année, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la commune offre aux jeunes du village des tickets cinéma. Ils sont valables au Ciné Croisière, à l'espace Grün de Cernay et au Relais Culturel de Thann.

Travaux

Marc WILLEMANN, adjoint délégué aux travaux informe :

- Rue des Charmes, les travaux de voirie ont démarré mi-octobre, mais en raison d'une météo défavorable la fin des travaux est programmée début 2023.

- Les travaux de mise aux normes de la chaufferie de la mairie sont terminés. La rénovation de l'ancien bureau de poste, attenant à la chaufferie, est sur le point d'être achevée.

Vente de bois

L'ONF a procédé le 14 décembre à une vente en ligne d'un lot de bois façonnés. Les autres lots seront proposés à la prochaine vente destinée aux entreprises en février 2023. On constate une tendance à la hausse du prix du bois sur le marché.

Poubelles publiques

Marion FUCHS fait part d'une demande des propriétaires de chiens empruntant la rue des Charmes, pour l'installation d'une poubelle pour y déposer les sacs des déjections canines.

Monsieur le Maire répond que la commune poursuivra en 2023 le remplacement des anciennes poubelles publiques sur le ban communal, par des poubelles permettant un meilleur tri des déchets et qu'il y a effectivement certains secteurs où il est nécessaire d'installer des poubelles. Un montant sera provisionné au budget 2023.

Déneigement

Anatole FUCHS informe que le nouveau tracteur a été livré vendredi 09 décembre et a déjà été utilisé pour le salage des rues ce mardi suite à l'alerte aux pluies verglaçantes de Météo France.

Cet épisode de gèle a été particulier et on constate de nombreux dégâts, un état des lieux est en cours sur tout le ban de la commune. Il est nécessaire de sécuriser certains secteurs en raison du risque de chute d'arbres.

Banque Alimentaire

Jocelyne SOURD informe que la collecte 2022 pour la Banque Alimentaire, organisée avec le magasin « Au Bonheur de Val », a permis de réunir 105 kg de denrées contre 120 kg en 2021. Nous remercions les roderenois pour leurs dons ainsi que Valérie Zimmermann pour sa contribution.

Marché des producteurs

L'édition d'automne du marché des producteurs qui a eu lieu vendredi 21 octobre a été très appréciée malgré une météo très mauvaise. Le prochain marché des producteurs se tiendra le vendredi 31 mars 2023.

Soirée Allumons le feu

Jeudi 17 novembre le Pays Thur Doller en partenariat avec le Conseil de Développement du PTD a organisé dans la commune une soirée de sensibilisation sur la qualité de l'air : comment utiliser un chauffage au bois efficace et peu polluant. L'animation était ouverte aux habitants de la commune.

Piste cyclable

Jocelyne SOURD informe que la Communauté de Communes de Thann-Cernay a organisé la 1^{ère} réunion de travail sur l'étude de faisabilité de la piste cyclable entre Roderen et Thann. La réunion s'est tenue à Leimbach mardi 8 novembre en présence du bureau d'étude et des élus des communes concernées par le tracé. Elle marque le démarrage concret du projet.

1^{er} R.V.Y

Une délégation alsacienne s'est rendue dimanche 6 novembre à la commémoration du souvenir du 1^{er} Régiment des Volontaires de l'Yonne qui a pris part à la libération de l'Alsace à Joigny. A cette occasion la ville de Joigny a remis à Monsieur Antoine FABIAN,

ancien président et fondateur de l'association du souvenir du 1^{er} R.V.Y. la médaille de la reconnaissance communale de la ville de Joigny. Madame Francine GROSS est la nouvelle présidente de l'association.

CMJ

Emmanuelle RUFF fait état des différentes actions et projets du Conseil Municipal des Jeunes :

- Participation aux travaux de la journée citoyenne,
- Participation aux décorations de Noël de la commune,
- Confection de Brédala,
- Préparation d'un jeu de piste,
- Installation d'une prairie fleurie.

Cybersécurité – vidéo protection

Éric SOENEN a assisté à une réunion sur le sujet du piratage informatique des communes et la vidéoprotection. Les intervenants étaient les Gendarmes du Haut-Rhin, la Préfecture et le Sénateur Ludovic HAYE.

Personnel communal

Lors d'une réception, mercredi 30 novembre, la municipalité, le personnel communal et les anciens élus ont souhaité à Monsieur Patrick MOUHOT une belle retraite après 18 ans au service technique de la commune.

Place RVY

L'aménagement paysager de la place R.V.Y. à l'entrée sud de la commune a été réalisé par FREY Paysage de Cernay.

Formation

Béatrice TESTUD et Philippe NOTTER ont participé mardi 29 novembre à Huningue à une formation sur le fleurissement et la gestion de l'eau par rapport au changement climatique.

Point N° 6

DEL20221215_004 Médaille d'honneur et de reconnaissance communale (huis clos)

Le Maire et les Conseillers Municipaux débattent sur le sujet et proposent de décerner la médaille d'honneur et de reconnaissance communale 2023 à :

- Madame Marie-Josée FRITSCH, pour ses années passées à la présidence de l'Association pour la Gestion de la Maison du Village d'une part et d'en être toujours membre actif avec la fonction de trésorière d'autre part.
- Monsieur Daniel LUTTRINGER en tant que membre fondateur depuis avril 1995 de la Batterie Fanfare de Roderen et Président d'honneur depuis 2022.
- Monsieur Maurice WINTERHOLER pour son investissement auprès de la paroisse en tant qu'organiste depuis 2009.
- Monsieur Hubert HAFFNER, pour son engagement comme pompier volontaire depuis 1984 au CPI de Roderen et son investissement auprès de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de décerner la médaille d'honneur et de reconnaissance communale 2023 à :

- **Mme Marie-Josée FRITSCH**
- **M. Maurice WINTERHOLER**
- **M. Daniel LUTTRINGER**
- **M. Hubert HAFFNER**

Calendrier :

Samedi 31 décembre 2022 : Soirée Nouvel An, Association Maison du Village
Samedi 07 janvier 2023 : Cartes de membres et calendriers, Amicale Sapeurs-Pompiers
Dimanche 08 janvier : Vœux de la municipalité, Commune
Lundi 16 janvier : Don du Sang, Association Donneurs du sang
Vendredi 20 janvier : Dorfhüss, Association Maison du Village
Samedi 21 janvier : Crémation des Sapins, Association Maison du Village
Samedi 28 janvier : 30 ans de la Maison du Village, Association Maison du Village
Vendredi 17 février : Dorfhüss, Association Maison du Village
Dimanche 19 février : Rund'Um Rodra, FCR 73
Dimanche 12 mars : Carnaval des enfants, Association APE Les Robas des Bois

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Anatole FUCHS, Secrétaire de séance